

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT  
COMMUNE DE SELONCOURT  
DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20210608-20</b>	<b><u>Séance du 08 juin 2021 à 18h30</u></b>  L'an <b>deux-mille-vingt-et-un</b> du mois de juin <b>le huit</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni à la Salle des Cossies à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 09 juin 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 1 <sup>er</sup> juin 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient présents ()</u></b>	
<b><u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

**OBJET : FESTIVAL DE JAZZ « LES 3 TEMPS DU SWING » - CONCERT DU JEUDI 08 JUILLET 2021**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que, dans le cadre du Festival de Jazz « Les 3 Temps du Swing », il est proposé la représentation du spectacle « Cat & The Mint », le jeudi 08 juillet 2021 à 20H30, Place Ambroise Croizat.

Il est proposé d'approuver le déroulement du concert et les modalités du contrat de cession de droit de représentation de spectacle, établi par l'association ARISTIDE & COMPAGNIE, dont le siège social est situé à 106 Grande Rue – 86130 Jaunay-Marigny représentée par M. Philippe BOUDAUD, Président, et notamment le coût de la prestation, soit 1 620 €, frais de déplacement inclus. L'artiste Cat Lee King transmettra séparément sa facture d'un montant de 300 €.

La Commission Culture, réunie le 21 mai 2021, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par...**

- approuve la tenue du spectacle « Cat & The Mint » selon les conditions définies au contrat de cession ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer le contrat de cession et tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 08 juin 2021

**Le Maire,  
Daniel BUCHWALDER**